



16 août 2018

Rentrée scolaire 2018-2019

Nouveautés et défis de l'école valaisanne

L'école valaisanne reprend la semaine prochaine dans l'ensemble du canton. Les élèves du Haut-Valais et du Valais romand débiteront leur année scolaire lundi 20 août, tandis que la rentrée des apprentis sera échelonnée sur la semaine. À l'occasion de cette rentrée scolaire 2018-2019, le Département de l'économie et de la formation (DEF) présente les nouveautés et les défis qui attendent l'école valaisanne. La digitalisation et le maintien de bonnes conditions-cadres de formation sont les priorités de cette nouvelle rentrée.

La rentrée scolaire 2018-2019 prévoit de nouveaux projets afin de maintenir le haut niveau de qualité de l'école valaisanne. Le nombre d'élèves a légèrement augmenté dans tous les degrés de l'école obligatoire et du secondaire. Les effectifs sont restés stables au niveau des apprentis.

L'évolution constante de l'environnement en lien avec la digitalisation entraîne une modification de la manière de penser la formation et le monde du travail. Au-delà de la prise de conscience de l'influence de la pensée computationnelle, il est primordial que les jeunes soient formés aux métiers de demain et que ce nouveau paradigme soit intégré dans les offres de formation proposées. Dans cette optique, le centre ICT-VS a été renforcé et ses compétences techniques et pédagogiques ont été élargies. L'offre de formations continues destinée aux enseignants a également été développée, notamment dans les domaines de la prévention et de l'éducation aux médias.

Au niveau de la scolarité obligatoire, le développement de bonnes conditions-cadres pour les enseignants demeure une priorité, notamment par la mise en place de formations continues et complémentaires, également pour les directions. L'analyse du temps scolaire au premier cycle est toujours en cours. L'objectif est de permettre aux petits degrés d'augmenter leur temps de présence en classe afin d'améliorer la socialisation, l'intégration et l'acquisition des compétences de base et langagières.

La reconnaissance fédérale des certificats des Ecoles de culture générale et des maturités spécialisées au secondaire II entre en phase finale. L'ouverture d'une halle freestyle à Brigue offre des conditions d'entraînement optimales pour les athlètes.

Dans le Haut-Valais, l'année scolaire 2018-2019 marque l'introduction du programme commun des 21 cantons germanophones et multilingues « Lehrplan21 » pour les degrés de la 1H à la 9CO. La mise en œuvre pour les 10 et 11 CO est prévue pour les rentrées 2019-2020 et 2020-2021. Ce programme permet aux élèves d'acquérir non seulement des connaissances dans les domaines scolaires traditionnels, mais de développer également des compétences fortes dans les médias et l'informatique grâce à une approche de formation transversale.



Le bilinguisme reste une des priorités du département. Les axes principaux de mise en œuvre demeurent les échanges scolaires, l'année d'immersion et l'enseignement des langues étrangères durant la formation. Dès cette rentrée, le Bureau des échanges linguistiques (BEL) gère également les programmes pour les apprentis.

Dans le processus d'accréditation de la Haute Ecole Pédagogique du Valais (HEP-VS), les travaux de modification des ordonnances seront terminés à fin 2018 et la HEP-VS obtiendra un statut autonome dès le début 2019. Une augmentation de 15 à 20% des effectifs des classes de la HEP-VS et l'ouverture d'une deuxième classe de maturité spécialisée pédagogique à l'ECCG de Monthey sont prévus pour pallier à la pénurie d'enseignants annoncée.

De nouveaux projets de sensibilisation sont lancés pour les élèves valaisans sur les thèmes de la gestion des déchets et des économies d'énergie. Des activités autour de la nouvelle constitution valaisanne seront organisées pour développer l'esprit citoyen chez les jeunes et susciter des discussions. Le programme Explore-it permettra de renforcer l'action pour la promotion de l'intérêt et la compréhension de la technique au sein des écoles valaisanne (6H-11CO).

Les effectifs seront doublés pour les maturités professionnelles de type « économie » et « services » avec l'ouverture pour chaque filière d'une classe supplémentaire dans le domaine de la formation professionnelle. Les quatre orientations de maturités professionnelles à plein temps ont obtenu leur reconnaissance fédérale. De nouvelles grilles horaires pour les filières commerce et santé-social dans les Ecoles de commerce et Ecoles de culture générale ont été mises en place pour répondre aux exigences fédérales.

Les investissements au niveau du secondaire II se poursuivent avec la rénovation des bâtiments, notamment les ateliers-écoles de l'Ecole professionnelle commerciale et artisanale (EPCA) ainsi que le bâtiment principal et les ateliers inter-entreprises de l'Ecole professionnelle technique des métiers (EPTM). Des aménagements extérieurs et des modifications d'accès à ces bâtiments pour favoriser la mobilité douce sont également intervenus. Des projets ambitieux se déploient avec le démarrage prochain du concours du nouveau collège de Sion et la réalisation d'une étude de rénovation du collège de Saint-Maurice.

La Département de l'économie et de la formation a mis sur pied un groupe de travail chargé d'analyser l'arrêt du Tribunal Fédéral du 7 décembre 2017 concernant la participation des parents aux frais scolaires. Son application nécessite un examen approfondi et des adaptations législatives. Aucun changement de pratique ne sera donc apporté pour cette année scolaire et sa mise en œuvre entrera en vigueur à la prochaine rentrée scolaire avec des mesures encore à définir.

Personne de contact

Christophe Darbellay, chef du Département de l'économie et de la formation
027 606 40 00